

Compte Rendu Commission Locale de l'Eau Visioconférence, le 11 mars 2022

Présents :

Elus :

M. Daniel DIETMANN, M. Bertrand IVAIN, Mme Marie Cécile LEY, M. Marc PARENT, M. Fabien ULMANN, M. Laurent WENDLINGER

Elu SAGE Allan associé : M. Miltiade CONSTANTAKATOS

Excusés :

M. Joseph BERBETT, M. Bernard SCHITTLY, Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, M. Franck DUDT, M. Bernard SCHITTLY, M. Hugues DURAND

Administrations :

Mme Isabelle MONTRIEUL (DDT 68), M. Christophe FLOTTE (DDT 68), M. François BIGORRE (AERM), Mme Emilie HENNIAUX (AERM), Mme Magali MARCHETTO (AERM), M. Valentin GIRAUD (OFB), M. Stéphane GOUDEY (VNF), M. Quentin MORICE (VNF)

Usagers : Mme Nathalie BROBECK-ALLARD (Chambre d'Agriculture Alsace), Mme Amandine AMAT, Mme Christiane VELINOT (Chambre de Consommation d'Alsace), Mme Dominique OESTERLE (Alsace Nature), M. Christian UHRWEILLER (Alsace Nature), M. Vincent DIETEMANN (FDSEA)

Excusés : Mme Juliette MOUQUET (ARS), M. Jérémy DITNER (Bio en Grand Est, OPABA), M. Denis NASS (Chambre d'Agriculture Alsace)

Invités : Mme Hélène LAMBERT (EPTB Saône et Doubs), M. Rémy COTINET (APPRONA)

EPAGE LARGUE : M. Nicolas FAESSEL (Animateur SAGE), Mme Aurélie SKORA (Animatrice ruissellement) M. Cyril BRETON (Animateur Natura 2000)

M. Daniel DIETMANN, Président de l'EPAGE Largue :

Bonjour à toutes et à tous,

Ce Vendredi 11 marque la fin d'une étape du SAGE LARGUE approuvé par arrêté préfectoral le 24 Septembre 1999, la Commission Locale de l'Eau va être renouvelée pour une durée de 6 ans. Durant ces 22 années, le SAGE a été révisé par la C.L.E. de 2011 à 2015. Cette révision a été approuvée par l'arrêté Préfectoral du 17 Mai 2016.

Durant ces 22 années, les prescriptions contenues dans le SAGE ont été inscrites, dans les SCOT, et les PLU, et surtout mises en œuvre, par les communes concernées, et les EPCI à destination des usagers.

Les 5 dernières années ont été marquées par une évolution très nette des caractéristiques météorologiques et hydrologiques du bassin versant. Avec un étiage cinquantennal relevé sur la Largue en 2020 qui a fortement impacté les ressources en eau superficielles et souterraines de communes qui

ont dû faire appel au citernage, à l'interconnexion ou à la reprise d'anciens sites de captage. Nous avons également été confrontés à l'émergence de polluants non révélés jusqu'alors, comme le Chrome VI, et le métabolite Métolachlore-Esa. Si 2021 fut une année très humide, il n'en demeure pas moins que ces précipitations récentes n'ont que très peu compensé les déficits enregistrés depuis 2017.

Suite à cela, ces 2 dernières années furent le théâtre de nombreuses études particulièrement attendues :

- Région Grand Est : Etude sur les enjeux climatiques quantitatifs induits par le changement climatique.

- E.P.A.G.E: Etude sur les débits minimums biologiques du B.V. par Mme Aurélie SKORA

- Etude des aquifères des cailloutis du Sundgau par M. Rémy COTINNET.

- Fédération de Pêche du Haut-Rhin: Etude Plans d'eau sundgaviens. Campagne quinquennale pêche électrique.

- Conservatoire des Sites Alsaciens: Etude de renaturation de la Gruebaine et ses zones humides.

L'ensemble des connaissances apporté par ces études et celles à venir, permet d'orienter notre schéma d'aménagement et de gestion vers des solutions nouvelles visant la pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau et de leurs cortèges biologiques.

Ces nouvelles approches ont été prises à bras le corps par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et son Comité de Bassin, pour aider les collectivités à s'engager sur des Contrats de Territoire Eau et Climat. Sur le périmètre du SAGE Largue, L'EPAGE, la CC Sud Alsace Largue et la CC Sundgau ont signé des CTEC spécifiques à leurs problématiques.

Il est à noter, que le COPIL Natura 2000 du Jura alsacien vient d'être composé et s'est réuni la semaine dernière. Il complète la couverture Natura 2000 de notre Bassin Versant, avec le Copil Natura 2000 Vallée de la Largue, et le Copil Natura 2000 Sundgau Région des étangs.

Je dois également signaler la dynamique lancée par la Préfecture du Haut-Rhin pour impliquer les SAGE dans de nouvelles démarches du Comité Régional de Gestion de l'Eau que le changement climatique nous impose.

Sachons ne pas oublier qu'en plus de 20 ans, les orientations et prescriptions initiées par le SAGE et sa CLE ont permis de créer des liens forts avec les administrations de Etat, les collectivités, les usagers des territoires, les écoles ; et surtout de réaliser de nombreux travaux de gestion et d'optimisation des milieux qui en termes d'inondation et de biodiversité changent singulièrement la donne.

Merci à vous pour votre attention et bonne commission.

1. Actualité

Association à la CLE du SAGE Allan en tant que membre observateur à la CLE du SAGE Largue.

M. DIETMANN explique que M. le Président de la CLE du SAGE Allan, M. Miltiade CONSTANTAKATOS présent aujourd'hui a pris l'initiative d'associer le SAGE Largue, en invitant à chacune des commissions

locales de l'eau du SAGE Allan un représentant du SAGE Largue, en tant que membre observateur. M. DIETMANN propose également d'associer le SAGE Allan à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue.

M. FAESSEL présente les enjeux que partagent les deux SAGE :

- Délimitation des bassins versants particulière : limite administrative et non hydrographique, le SAGE partage ainsi les bassins versants de 4 masses d'eau.
- Densité importante de plan d'eau
- La présence de l'aquifère des cailloutis du Sundgau et la baisse de niveau historique qu'on y observe actuellement
- La mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation du canal du Rhône au Rhin.

Situation hydrologique

M. FAESSEL présente l'évolution de l'indice d'humidité des sols depuis 2020 (extrêmement sec) et 2021 (extrêmement humide). Les précipitations de l'année 2021 ont permis la remontée du niveau de la nappe des cailloutis du Sundgau à Mooslargue d'un niveau extrêmement bas à bas.

M. FAESSEL revient sur l'intensification progressive des étiages de la Largue entre 2017 et 2020, ainsi que sur la gestion des eaux d'extinction d'incendie.

Du côté réglementaire, le bassin versant de la Largue a été classé dans la zone vulnérable aux nitrates et la cartographie des cours d'eau a été publiée. On y retrouve le classement réglementaire des écoulements : cours d'eau, fossés soumis à la Zone de Non Traitement, ou aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

Le COPIL Natura 2000 Jura Alsacien s'est réuni le 3 mars 2022 ; il a élu M. Clément LIBIS Président du COPIL, et a désigné la Communauté de Communes Sundgau, structure animatrice du document d'objectif.

M. FAESSEL mentionne l'étude réalisée sur le bassin versant de la Gruebaine par le Conservatoire des Sites alsaciens sur le thème de l'amélioration du fonctionnement alluviale de la Gruebaine et renaturation d'étangs dans le lit majeur de la Gruebaine. Le conservatoire est propriétaire de plusieurs étangs qu'il a pu acquérir avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour améliorer le fonctionnement de leur mosaïque de milieu humide au cœur du bassin versant.

1. Etude sur les débits minimums biologiques de la Largue, *par Mme Aurélie SKORA, chargée de mission à l'EPAGE Largue*

Mme Aurélie SKORA, Chargée de mission ruissellement à l'EPAGE Largue, a travaillé durant 5 mois pour son stage de master 2 sur le sujet des débits minimums biologiques. Elle présente les résultats de son étude. Le bassin versant de la largue observe une aggravation des étiages de ses cours d'eau de 2017 à 2020. Afin de connaître l'impact que peut avoir la baisse des débits sur la disponibilité des milieux aquatiques. Mme SKORA a mis en œuvre une méthodologie nommée estimhab, utilisée pour définir les débits minimums biologiques de certains tronçons de la Largue. Après avoir détaillé la méthode

employée (voir diaporama), elle a présenté les résultats et les propositions de débit minimum biologique aux différentes stations étudiées.

M. Quentin MORICE explique la règle de gestion de la prise d'eau à Friesen 115l/s (pas 110l/s). Dès qu'on approche de ces valeurs, les prélèvements diminuent ou sont arrêtés. Nous avons de la chance d'avoir de l'eau à Friesen, car avec un débit d'étiage extrême mesuré à 180l/s, nous avons encore de la marge avant d'atteindre le seuil critique de 150l/s.

M. DIETMANN fait part de l'historique des relations avec VNF. VNF a, grâce au premier SAGE et l'instauration d'une limitation de prélèvement au 10^{ème} du module, pu bénéficier d'un plan de financement de l'état pour remettre en état l'ensemble des portes d'écluses et du linéaire de la rigole. Il n'ose pas imaginer ce que serait la situation aujourd'hui, si tous ces travaux n'avaient pas été faits. « Avec l'intensification des étiages, la situation tient sur un fil et je remercie VNF pour son attention constante à ce sujet ».

M. FAESSEL explique que les étiages extrêmes observés ces dernières années sont liés aux niveaux d'eau dans les cailloutis du Sundgau et aux débits de leurs sources qui alimentent les rivières et les usagers de l'eau. Il invite M. COTINET à présenter le travail de synthèse bibliographique réalisé sur les aquifères des cailloutis du Sundgau à l'Aprona.

2. Présentation de la synthèse hydrogéologique des aquifères du Sundgau focus sur les cailloutis, par M. Rémy COTINET, Hydrogéologue à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace

Le Sundgau connaît des problèmes d'eau depuis des décennies. Ces problèmes semblent s'accroître ces dernières années.

Les Cailloutis constituent des réservoirs d'eau souterraine, perchés par rapport aux vallées, alimentés par les pluies et vidangés continuellement par les sources. Il y a un équilibre fragile entre les entrées et les sorties d'eau

L'objectif de l'étude est de comprendre la fragilité de la ressource à l'échelle du Sundgau, ainsi que le lien entre les eaux souterraines et les eaux de surface.

M. COTINET présente trois cartes illustrant l'épaisseur de la nappe d'eau, l'épaisseur de la couche non saturée et la répartition de la recharge de la nappe.

Il fait le constat que les cailloutis constituent des réserves morcelées. Le Haut-Sundgau (BV Largue) est mieux fourni en eau que le Bas Sundgau (BV de l'Ill à l'Est ainsi que le Nord). Le bassin versant de l'Allan dispose également de réserves d'eau importantes dans les aquifères des cailloutis.

Les cailloutis sont couverts par des loess, d'une épaisseur variable. La zone non saturée assure une protection efficace de l'eau aux contaminations lorsque son épaisseur est grande. La carte de la zone non saturée permet de se rendre compte de la sensibilité aux contaminations des différents secteurs de la nappe et des dynamiques de recharge.

M. COTINET explique la répartition d'après la théorie des eaux des précipitations qui ruissellent (15%) qui s'évaporent (75%) et qui s'infiltrent contribuant à recharger la nappe (10%). Or le cycle de l'eau connaît une variabilité inter saisonnière importante pouvant sensiblement affecter la recharge des nappes (précipitation intense ou non, durée des périodes de recharge, neige). On observe d'ailleurs un cycle de 8 ans d'alternance de niveau haut et bas. En considérant les volumes infiltrés (30Millions de m3/an), le réservoir que constitue les cailloutis peut paraître faible (80Mm3).

M. BIGORE, Agence de l'Eau Rhin Meuse, remarque le cycle de 8 ans sans pouvoir l'expliquer. Il est peut-être lié aux oscillations nord-atlantique. Les années 2018 à 2020 ont été très sèches alors que nous étions déjà en configuration de basses eaux dans les nappes. Le secteur est alors très fragile dans cette configuration.

M. COTINET : « Il serait intéressant de connaître l'origine de cette oscillation de 8 ans à laquelle s'ajoute des petits battements tous les ans. Ce cycle est probablement lié à la temporalité des écoulements longs sur 20 ans conjugués aux écoulements sur des recharges plus rapides.

M. FAESSEL se demande si cette règle des cycles va se maintenir ou non, car avec le réchauffement climatique, on observe une baisse du nombre de jours de neige. Or, la fonte de la neige permet une lente infiltration des eaux et donc une meilleure recharge de nos nappes perchées que les précipitations à forts cumuls sur des courtes périodes caractéristiques des tempêtes ou des orages, qui favorisent le ruissellement à l'infiltration.

M. DIETEMANN Vincent demande si l'étude permettrait de faire un maillage complet du territoire sur la vulnérabilité des captages pour prévenir la contamination des eaux souterraines.

M. FAESSEL explique qu'effectivement la connaissance des secteurs à longues dynamiques d'infiltration permettant une meilleure filtration serait intéressante. Elle permettrait alors la protection accentuée des secteurs à forte perméabilité. Il y a un réel intérêt à compléter l'étude du fonctionnement des cailloutis.

4. Comité de Gestion de la Ressource en eau du Haut-Rhin

M. FAESSEL présente la démarche du Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) lancée par M. le Préfet du Haut-Rhin pour pouvoir travailler sur les problématiques structurelles de gestion de la ressource. M. le Préfet souhaite mobiliser les SAGE sur cette thématique. Plusieurs réunions du groupe de travail du CGRE se sont tenues en 2021. La réunion du comité le 22 février 2022 a permis de présenter les enjeux quantitatifs du SAGE Largue.

Il présente en résumé les enjeux d'assec des affluents de la Largue et les enjeux quantitatifs de l'eau potable. Le bassin versant de la Largue dépend des importations d'eau du bassin versant de la Doller dans sa partie Nord. Lors des sécheresses de 2018 à 2020, certains syndicats ont connu des difficultés pour alimenter leur réseau de distribution en eau. Ils ont pu y remédier par la mobilisation d'interconnexion avec les syndicats voisins, la remobilisation d'ancienne source, ou dans le pire des cas par citerne. Durant ces sécheresses la dépendance à l'eau du bassin versant de la Doller a augmenté. Il faut croiser ces enjeux quantitatifs, aux enjeux qualitatifs qui sont la contamination du captage de Ballersdorf au Chrome 6 et de 8 unités de distribution au métolachlore ESA. Toutes ces communes travaillent actuellement sur un dossier de dérogation et vont devoir trouver des solutions pour rétablir

la qualité des eaux en travaillant à la fois sur les zones de captage par les mesures préventives, et éventuellement des solutions curatives que peuvent être les interconnexions pour la dilution des eaux avec les voisins ou le traitement. Mais, petit à petit, les solutions d'interconnexions se compromettent car, soit les communes voisines ne disposent pas d'une ressource quantitative suffisante, soit leurs eaux contiennent aussi du métolachlore ESA.

Madame Marie-Cécile LEY explique que la commune d'Ueberstrass bénéficie effectivement d'une grande ressource en eau avec la source captée, mais a des problèmes liés aux fuites d'eau sur le réseau.

M. Laurent WENDLINGER ajoute qu'il y a un réel intérêt de travailler sur les interconnexions. « Au sujet des métabolites du S-métolachlore, il remarque qu'il n'y a pas vraiment de norme établie autour d'un consensus scientifique sur cette molécule. Les seuils sont différents d'un pays à l'autre, notamment entre l'Allemagne et la France. Il est surpris que le seuil en île de France soit 13 fois supérieur.

M. FAESSEL explique que la norme de qualité est fixée à 0,1µg/L pour les métabolites des pesticides pertinents. Le métabolite Métolachlore ESA est aujourd'hui classé dans la catégorie de métabolite pertinent par l'ANSES. Ces classements sont réalisés au niveau national comme les autorisations d'utilisation des pesticides ; localement nous n'avons pas de levier mobilisable sur cette question de normes.

M. BIGORE répond que l'ARS est pleinement mobilisé sur cette question. Le classement de la pertinence d'une molécule est compliqué. Le fabricant de la molécule, Syngenta, déconseille l'usage du S-métolachlore dans les zones de captage. Pour l'Agence de l'Eau, la recherche des fuites et l'amélioration des rendements de réseau est une priorité sur le secteur à enjeux quantitatifs.

Mme Emilie HENNIAUX précise que l'Agence de l'Eau aide à la gestion patrimoniale des réseaux, les communes ne doivent pas hésiter à se rapprocher de l'Agence pour les phases études et travaux.

M. Marc PARENT explique que le Syndicat de Saint-Ulrich et env. est concerné par la contamination au métolachlore sur un de ses captages. Le syndicat dispose de trois secteurs de captage, ce qui lui a permis de modifier la composition du mélange et mobiliser davantage les autres sources. Avec la hausse de la population provoquant l'augmentation des prélèvements, le syndicat ne pourra plus se passer de la ressource contaminée. Faudra-t'il aussi faire une demande de dérogation ?

M. FAESSEL explique qu'il était prévu d'aborder cette thématique avec une présentation de l'ARS. Malheureusement, le changement de date de la réunion, n'a pas permis la présence de l'ARS aujourd'hui. Il suggère de réunir l'ensemble des gestionnaires de captage concernés avec l'ARS et l'Agence de l'Eau. M. PARENT sera associé à ce groupe.

M. DIETMANN : « Il est insensé de vivre avec le métolachlore ; il faut respecter les préconisations du producteur. Il s'agit d'une infraction caractérisée. C'est important pour la santé du consommateur.

Mme BROBECK-ALLARD : La norme réglementaire n'a pas de lien avec la qualité de l'eau, elle est indépendante des risques sanitaires. Dans le cas du métolachlore, l'ANSES identifie les métabolites pertinents ou non pertinents. La valeur maximale sanitaire (VMAX) pour le métolachlore est de 510µg/L – il y a un facteur 5000 entre avec la norme de 0,1µg/L, ce qui est énorme. Il n'y a pas de problème sanitaire, mais un problème juridique pour la distribution de l'eau potable. L'autorisation de mise sur le marché du S-Métolachlore n'est pas remise en cause par l'Etat.

M. Vincent DIETEMANN : « Il s'agit d'une préconisation du fabriquant et non d'une interdiction. »

M. DIETMANN : « Ceux qui choppent un cancer n'ont rien demandé, on menace leur santé. Il faudrait clarifier les choses, arrêter de se dédouaner. Il faut s'attendre à moins de dilution à l'avenir dans les nappes avec les manques d'eau annoncés. La préservation de la vie passe avant l'utilisation de certains produits qui peut être arrêtée. La pénalisation de la santé de toute la population est à comparer aux bénéfices induits par l'usage de cette molécule sur la parcelle en zone de captage. J'ai de grandes inquiétudes quant à la demande de passage du préventif au curatif, qui consiste à faire payer le consommateur à la place du pollueur. Les lobbies poussent pour cette transition.

Mme Emilie HENNIAUX : « L'Agence de l'Eau est résolument accés sur le préventif pour ses aides aux collectivités ».

5. Avancement de la mise en œuvre du SAGE

M. FAESSEL présente l'avancement du SAGE au travers des actions menées sur le territoire par l'animation du SAGE, les collectivités et les différents partenaires.

- Contournement de Ballersdorf, phase travaux, Reméandrage compensatoire
 - La Collectivité Européenne d'Alsace a réalisé les travaux compensatoires du contournement de Ballersdorf, (voir photo dans diaporama). La CLE avait émis un avis en 2016 qui s'est suivi de nombreux allers-retours techniques qui ont permis la réalisation d'un reméandrage du cours d'eau où la CEA a l'emprise foncière sur les deux berges comme l'avait demandé la CLE.
- L'animation du SAGE Largue a aidé la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation d'une journée sur le thème Eau et changement climatique le 1^{er} octobre 2020 à destination des entreprises du secteur
- Le SAGE Largue (Président et Animateur) a été auditionné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) le 30 Septembre 2020 sur le thème Politique et Gouvernance de l'eau dans le Grand Est: Comment les rendre plus efficaces. Le rapport est disponible sur le lien <https://www.ceser-grandest.fr/publication/politique-et-gouvernance-de-leau/>
- La Région Grand Est a mené une étude prospective pour évaluer l'état quantitatif des ressources en eau avec un focus sur le secteur Ill Amont et a présenté ses premiers résultats le 3 octobre 2021 à BISEL. Cette après-midi de travail a permis de présenter les résultats d'une modélisation produite par le bureau d'études Suez et le mettre en perspective des difficultés quantitatives que connaît le territoire.
- Le dispositif Communes Nature, déployé par la Région Grand Est, a récompensé 9 communes du SAGE Largue en 2021 : 1 libellules pour Balschwiller et Traubach-le-Bas - 2 libellules pour Illfurth – 3 libellules : Altenach – Aspach – Courtavon – Galfingue –Wolfersdorf- 4 libellules : Seppois-le-Haut.
- Les services de l'Etat, (DDT et DREAL) ont construit une doctrine de Gestion des Eaux pluviales pour l'instruction des dossiers loi sur l'eau liés au rejet d'eaux pluviales. Elle fait la part belle à la

gestion à la source des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration en limitant drastiquement l'imperméabilisation.

- La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a mené une étude sur les plans d'eau Sundgauvien, incluant le plan d'eau de Courtavon.
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a déployé sur le territoire les Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC), ils ont été engagés par Mulhouse Alsace Agglomération, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, la Communauté de Communes Sundgau et l'EPAGE Largue. Les actions déployées dans le cadre du CTEC du SAGE Largue sont détaillées par Mme Aurélie SKORA, (étude ruissellement sur le Spechbach, Etude Débits Minimums Biologiques, Embauche d'une chargée de mission ruissellement, Projets pilotes d'hydraulique douce Gildwiller, Hindlingen, Friesen).
- L'animation du SAGE a accompagné les collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les enjeux du SAGE. La CLE a notamment formulé un avis favorable sous réserve sur le PLUi Doller et Soultzbach en mai 2020.
- L'animation du SAGE assure le lien avec la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion du Risque Inondation de l'Agglomération Mulhousienne portée par Mulhouse Alsace Agglomération et Rivières de Haute Alsace. Le bassin versant de la Largue s'implique ainsi directement par sa politique historique de maintien en herbe et d'optimisation des inondations.

Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue est nommée par M. le Préfet du Haut-Rhin pour une durée de 6 ans. L'arrêté préfectoral en vigueur date du 23 mars 2016. La composition de la CLE va être renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Loi Climat et Résilience : Objectif de zéro artificialisation nette

M. FAESSEL mentionne la Loi Climat et Résilience qui impose un agenda de mise à jour des schémas et plans dans l'objectif d'atteindre à terme zéro artificialisation nette. (Révision du SRADDET en 2024, Révision des SCOT en 2026, Révision des PLU 2027- 2029)

M. DIETMANN explique qu'il y a un rapport de compatibilité entre le SCOT et le SAGE, qui permet la prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme.

M. DIETMANN remercie les membres de la CLE pour la richesse des échanges et clôt la réunion à 11h45.

M. Daniel DIETMANN
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE LARGUE